

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25.5.2011 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public que les rôles de répartition de l'année 2025/2026 des syndicats de chasse des lots 569 et 570 peuvent être consultés pendant 15 jours, du 11 août au 25 août 2025 auprès de l'Administration communale de Reckange/Mess.

Tous les propriétaires des terrains chassables sont tenus de compléter leurs données via la plateforme *my guichet.lu* ou de communiquer leurs données au secrétaire-trésorier.

Ehlinge, le 06.08.2025

Pour le collège des syndicats

Mady RAUS madyraus@pt.lu

BP 13 L-3901 Mondercange